

**Établissement et exploitation d’une usine de béton de ciment**

Article 125 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’activité – AM125

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation sur les activités d’établissement et d’exploitation d’une usine de béton de ciment soumises à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l’article 22 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE. Plus précisément, ce formulaire concerne les usines de fabrication dont le produit final est du béton hydraulique dans lequel le liant est du ciment.

Ce formulaire ne vise pas les usines de béton bitumineux utilisant d’autres matières que du ciment ni les cimenteries ou les fabriques de ciment produisant le ciment à partir de matières premières de calcaire.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire. **Les réponses à fournir visent uniquement les activités décrites dans la portée de ce formulaire.**

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements. L’indication de la section n’est pas requise si un document a moins de cinq pages et qu’il concerne uniquement le sujet de la question. Dans ce cas, indiquez « Voir tout le document ».

Notez que le [Lexique des autorisations ministérielles et des déclarations de conformité](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/lexique-am-dc.docx) contient des précisions sur certains termes utilisés dans ce formulaire.

Consignes particulières

Ce formulaire n’inclut pas les activités d’installation et d’exploitation d’un appareil ou d’un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l’atmosphère en vertu du sixième paragraphe du premier alinéa de l’article 22 de la LQE (exemple : un dépoussiéreur, un électrofiltre ou un traitement thermique). Si le projet inclut un appareil ou équipement de traitement d’air, le formulaire d’activité ***AM300 – Installation d’un appareil ou équipement destiné à prévenir ou faire cesser un rejet de contaminants dans l’atmosphère*** doit être utilisé pour décrire cette activité.

Si le projet inclut l’aménagement ou l’exploitation d’une carrière ou sablière, le formulaire d’activité ***AM113-115 – Établissement et exploitation d’une carrière ou d’une sablière*** doit être utilisé pour décrire cette activité.

Références

Loi et règlements liés au présent formulaire

Site Web du Gouvernement du Québec – [Lois et règlements du ministère](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/lois-et-reglements), plus précisément :

* *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE
* *Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 4.1) – ci-après appelé le RAA
* *Règlement sur les matières dangereuses* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 32) – ci-après appelé le RMD

Documents de soutien, guides et outils de référence

Site Web du ministère – [*Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement* (REAFIE)](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm), plus précisément :

* *Guide de référence du REAFIE*

Site Web du ministère – [*Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère* (RAA)](https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/atmosphere/raa.htm), plus précisément :

* *Guide d’application du Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère*

Site Web du ministère – [Normes et critères de qualité de l’atmosphère](https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/criteres/index.htm), plus précisément :

* *Guide de la modélisation de la dispersion atmosphérique*
* Devis de modélisation de la dispersion atmosphérique

Site Web du ministère – [*Guide d’échantillonnage à des fins d’analyses environnementales*](https://www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/echantillonnage.htm)

Site Web du ministère – [Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés - Publications](https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/index.htm), plus précisément :

* *Guide de caractérisation physico-chimique de l’état initial des sols avant l’implantation d’un projet industriel*

Site Web du ministère – [Eaux usées industrielles](https://environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/industrielles.htm), plus précisément :

* Fiche d’information – Gestion des eaux de lavage de bétonnière et de camion‑pompe à béton en période de construction
1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

Exemple : une augmentation de la capacité de production de l’usine.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce, à l’égard de l’activité d’établissement et d’exploitation d’une usine de béton de ciment (art. 29(3) REAFIE).

Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité** assujettie à une autorisation en vertu de l’article 22 de la LQE, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al. 3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité
	1. Nature de l’activité

2.1.1 Décrivez l’activité concernée par la présente demande et son contexte (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Exemples d’éléments à inclure :

* le lieu et la superficie de l’aire d’exploitation;
* la provenance de la matière première;
* la production annuelle;
* l’objectif visé par l’installation (par exemple pour un projet particulier).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.2 Indiquez la capacité nominale de l’usine de béton de ciment en tonnes métriques par heure (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations.* |

* 1. Construction et aménagement du site

2.2.1 La demande concerne-t-elle uniquement l’exploitation de l’activité dans des installations déjà autorisées par la LQE (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

Les installations comprennent notamment les bâtiments, les infrastructures, les ouvrages et les aménagements (ex. : plateforme d’entreposage).

Pour répondre Oui, tous les aménagements et les constructions servant aux activités de la présente demande doivent être autorisés, avoir fait l’objet d’une déclaration de conformité ou être admissibles à une exemption, et ce, sans modification et aux fins de l’activité concernée.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 2.3.

2.2.2 Fournissez les plans et devis des installations concernées (art. 126(1) REAFIE).

Consultez les notes explicatives de l’article 3 du *Guide de référence du REAFIE* pour plus de détails concernant les plans et devis.

Exemples d’installations concernées :

* les bâtiments, les infrastructures, les ouvrages et les aménagements à mettre en place ou à modifier aux fins de l’activité;
* les appareils et les équipements conçus ou dimensionnés aux fins de l’activité;
* les aires d’entreposage et les zones d’intervention nécessitant une conception d’un ingénieur (ex. : aire d’entreposage étanche, bassin de rétention, aire de lavage);
* les systèmes de gestion des eaux (ex. : fossés de drainage, aménagement du site) incluant leurs profils et les diverses composantes.

Dans les cas suivants, il est possible de cocher la case « Ne s’applique pas » :

* Lorsque les installations concernées sont toutes existantes, mais non autorisées et non modifiées, l’exigence de transmettre des plans et devis ne s’applique pas. Toutefois, il est recommandé de joindre un plan d’aménagement et un document attestant de la conformité de ces installations (ex. : un document réalisé par une personne compétente démontrant l’étanchéité d’un ouvrage lorsque ce dernier a l’obligation d’être étanche).
* Certaines installations ne requièrent pas de plans et devis pour la réalisation de l’activité (ex. : une aire d’entreposage sans surface étanche, l’utilisation d’équipements mobiles provenant d’un fabricant et qui ne nécessitent pas de modifications dans le cadre de l’activité). Toutefois, il est recommandé de joindre un plan d’aménagement de l’installation concernée et les fiches techniques des équipements utilisés aux fins de l’activité. Il est recommandé de consulter la direction régionale avant de statuer que les plans et devis ne sont pas requis. Les plans et devis manquants seront demandés lors de l’analyse du projet.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas. *Justifiez.* |

2.2.3 La demande concerne-t-elle uniquement la construction sans l’exploitation de l’usine (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 2.7.

* 1. Description des équipements

2.3.1 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les équipements et la machinerie utilisés dans le cadre de l’activité (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom de l’équipement ou de la machinerie | Activité ou procédé lié | Nombre d’unités  | Capacité ou taux de chacune des unitésPrécisez l’unité de mesure.  | Description de l’équipementLe cas échéant, indiquez le nom du document et la section où retrouver l’information dans la fiche. | Mesures d’atténuation (le cas échéant) (ex. : double paroi, bac de rétention, alarme) | Code d’identification sur le plan, s’il y a lieu |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas *Justifiez.* |

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.4.1 Décrivez les procédés de l’usine de béton de ciment (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Si un schéma du ou des procédés est disponible, il est recommandé de le joindre à la présente demande afin d’en faciliter l’analyse.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.2 Indiquez le taux de production maximal en tonne métrique par heure (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations.* |

2.4.3 Indiquez le nom du fabricant et le modèle de l’usine de béton de ciment et précisez si l’usine est fixe ou mobile (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

|  |
| --- |
| [ ]  Usine fixe [ ]  Usine mobile |
| Nom du fabricant : *Saisissez les informations.* |
| Modèle de l’usine : *Saisissez les informations.* |

2.4.4 Décrivez les caractéristiques techniques et opérationnelles des équipements, des appareils et des installations de production de l’usine de béton de ciment (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

Exemples d’éléments à décrire :

* les opérations nécessaires à l’activité (gestion des combustibles, etc.);
* les périodes de fonctionnement et de maintenance;
* la commande des installations et la surveillance réalisée;
* les activités d’ouverture et de fermeture en cas d’exploitation saisonnière;
* les activités d’entretien et de surveillance des équipements.

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre les fiches techniques ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.5 Décrivez sommairement comment s’effectue la gestion de la qualité de l’air sur le site du projet (art. 17 al. 1 (1) et 18(1)REAFIE)?

Exemples d’informations à fournir :

* les contaminants susceptibles d’être présents;
* les installations et les aménagements prévus à cette fin.

Notez que l’installation et l’exploitation d’un système de traitement d’air peuvent être assujetties à une autorisation en vertu du paragraphe 6 du premier alinéa de l’article 22 de la LQE.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas, *justifiez.* |

* 1. Description et entreposage des matières premières

2.5.1 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les matières entreposées sur le site en incluant les granulats, les adjuvants, les additifs et les combustibles et précisez les quantités ainsi que les modes d’entreposage (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Type de matière (ex. : granulats, adjuvants, additifs, combustibles, etc.) | Description de la matière  | Quantité maximale sur le site en tout temps Indiquez l’unité (litre, m³ ou tonne métrique). | Quantité maximale annuelle Indiquez l’unité (litre, m³ ou tonne métrique).  | Lieu d’entreposage(comme indiqué sur le plan) | Mode d’entreposagePrécisez les mesures d’atténuation mises en place, s’il y a lieu. | Hauteur des piles (s’il y a lieu) |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.5.2 Dans le tableau ci-dessous, précisez l’usage de chacun des adjuvants et des additifs (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Si les fiches de données de sécurité de produit (FDS) sont disponibles, il est recommandé de les joindre à la présente demande afin d’en faciliter l’analyse.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Identification des adjuvants et des additifs | Usage Précisez le procédé ou l’activité. | Si des fiches de données de sécurité sont jointes, indiquez le nom du document et de la section où retrouver l’information *(facultatif)* |
| *Saisissez les informations.* | ... | *Indiquez le nom du document.**Précisez la section.* |
| ... | ... | *Indiquez le nom du document.**Précisez la section.* |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | *Indiquez le nom du document.**Précisez la section.* |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.5.3 Cochez le ou les combustibles utilisés (art. 17 al. 1 (1) et (5) REAFIE et art. 57 RAA).

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Mazout lourd | [ ]  Brai |
| [ ]  Mazout léger | [ ]  Propane |
| [ ]  Charbon | [ ]  Gaz naturel |
| [ ]  Coke | [ ]  Huiles usées |
| [ ]  Autres, *précisez.* |

2.5.4 Indiquez la teneur en soufre (en pourcentage) du ou des combustibles fossiles (art. 17 al. 1 (1) et (5) REAFIE).

Notez que la teneur en soufre du combustible fossile ne doit pas excéder (art. 57 RAA):

* 1,5 % (masse/masse) en poids pour le mazout lourd;
* 0,5 % (masse/masse) en poids pour le mazout léger;
* 1,5 % (masse/masse) en poids pour le charbon;
* 1,5 % (masse/masse) en poids pour le coke;
* 1,5 % (masse/masse) en poids pour le brai.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas.  |

2.5.5 Démontrez que le mazout lourd utilisé ne dépasse pas 1 % (masse/masse) en poids de soufre (art. 17 al. 1 (5) REAFIE et art. 57 RAA).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas (pas de mazout lourd utilisé) |

* 1. Description et gestion des eaux

Les sources d’alimentation en eau doivent être détaillées dans le formulaire général ***AM16b –* *Description du projet*** ou dans le formulaire d’activité ***AM168 –*** ***Prélèvement d’eau*** si le prélèvement est assujetti à une autorisation.

2.6.1 Dans le tableau ci-dessous, pour chacune des activités générant des eaux, indiquez les volumes utilisés, la provenance et la gestion des eaux générées (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Exemples d’activité :

* le lavage des bétonnières (intérieur et extérieur);
* la purge de bouilloire;
* la purge de compresseur.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Activité générant des eaux | Localisation de l’activité(comme indiqué sur les plans) | Description de la provenance de l’eau | Estimation de la quantité d’eau utiliséePrécisez l’unité de mesure (litres ou m³). | Description des eaux générées | Lieu d’entreposage des eaux générées | Mode de disposition, s’il y a lieu |
| Code d’identification(comme indiqué sur les plans) | Description des mesures d’atténuation mises en place, s’il y a lieu |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.6.2 Décrivez la gestion des eaux de procédés et/ou de lavage en conditions hivernales (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

|  |
| --- |
| [ ]  Aucune opération en conditions hivernales |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.6.3 Une installation de récupération des eaux générées (ex. : bassin de sédimentation des eaux) est-elle présente sur le site (art. 17 al. 1 (3) et (4) REAFIE)?

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.6.9.

2.6.4 Décrivez l’installation de récupération des eaux générées en fournissant les informations suivantes (art. 17 al. 1 (3) REAFIE) :

* la localisation de l’installation;
* les dimensions;
* l’aménagement de l’installation et les matériaux utilisés;
* les indicateurs de niveau des eaux et des boues;
* la démonstration de l’étanchéité;
* toute autre information pertinente.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.6.5 Décrivez la gestion de l’installation de récupération des eaux générées (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Exemples d’information à fournir :

* les méthodes de suivi de l’étanchéité;
* la fréquence de nettoyage;
* les opérations de nettoyage et les équipements utilisés;
* la gestion des eaux lors de la récupération des boues;
* toute autre information pertinente.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.6.6 Décrivez la gestion des boues récupérées lors du nettoyage en fournissant les informations suivantes (art. 17 al. 1 (4) REAFIE) :

* les volumes estimés de boues récupérées (m3) par nettoyage;
* le mode d’enlèvement et de gestion (indiquez la durée de séchage s’il y a lieu);
* la localisation et la description du lieu d’entreposage des boues avant disposition (s’il y a lieu);
* le mode de disposition.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.6.7 Une caractérisation des eaux et des boues est-elle réalisée avant la disposition (art. 17 al. 1 (1) et (4) REAFIE)?

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non, *justifiez.* |

Si vous avez répondu Non, justifiez et passez à la question 2.6.9.

2.6.8 Décrivez les paramètres analysés ainsi que le mode de disposition en fonction des seuils de contaminants présents (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.6.9 Décrivez sommairement comment s’effectue la gestion des eaux pluviales sur le site du projet (art. 17 al. 1 (1) et 18(1) REAFIE).

Exemples d’informations à fournir :

* les contaminants susceptibles d’être présents dans les eaux;
* les matières ou les activités en contact avec les eaux;
* la collecte, le transport, le traitement et le point de rejet des eaux;
* les installations et les aménagements prévus à cette fin tels que les fossés, les ouvrages de collecte, etc.

Notez que l’installation, la modification et l’extension d’un système de gestion des eaux pluviales peuvent être assujetties à une autorisation en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l’article 22 de la LQE. Dans ce cas, l’information doit être transmise dans le formulaire spécifique à la gestion des eaux pluviales et le nom du formulaire doit être indiqué dans la zone de réponse.

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas *Justifiez.* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.7.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

Exemples d’étapes de réalisation des travaux :

* le déboisement, le terrassement et les autres activités préparatoires;
* la construction de bâtiments connexes et les chemins d’accès;
* la construction de l’usine de béton de ciment;
* la mise en service de l’installation;
* la période de démarrage des appareils à combustion;
* l’exploitation de l’activité;
* si connue, la date de fin de l’exploitation de l’activité.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation  | Date de début  | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.7.2 Dans le tableau ci-dessous, indiquez l’horaire d’exploitation du procédé ou de l’activité de l’usine ainsi que le nombre de quarts de travail (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Horaire**   | **Dimanche**   | **Lundi**   | **Mardi**   | **Mercredi**   | **Jeudi**   | **Vendredi**   | **Samedi**   |
| Heure de début   | ... | ...      | ...     | ...    | ...       | ...     | ... |
| Heure de fin   | ... | ...      | ...    | ...     | ...      | ...      | ... |
| Nombre de quarts de travail | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas (aucune exploitation) |

2.7.3 Précisez les modalités de réalisation de l’activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

|  |
| --- |
| * Nombre de semaines d’exploitation par année : *Saisissez les informations.*
 |
| * Période de pointe de production (le cas échéant) : *Saisissez les informations.*
 |
| * Période d’arrêt de production (le cas échéant) : *Saisissez les informations.*
 |

Si l’activité varie au cours de l’année ou que l’espace alloué ne vous permet pas de répondre adéquatement, fournissez les informations dans un document distinct et précisez où retrouver ces informations.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas (aucune exploitation) |

* 1. Cessation de l’activité et remise en état des lieux

2.8.1 Décrivez les modalités et les étapes de la remise en état des lieux effectuée à la cessation de l’exploitation, incluant un échéancier des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

Notez que l’exploitation d’une usine de béton de ciment est listée à l’annexe II du REAFIE et est visée par la cessation d’activités. Consultez l’article 31.0.5 de la LQE pour connaitre les obligations légales applicables à la cessation de l’exploitation d’une usine de béton de ciment.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Mesures limitant les impacts sur l’environnement

2.9.1 Décrivez les mesures appliquées et les choix retenus permettant d’éviter ou de minimiser les impacts sur l’environnement de l’activité concernée par la demande (art. 17 et 18 REAFIE).

Exemples d’élément à décrire le cas échéant :

* l’utilisation de matières résiduelles comme combustibles alternatifs aux combustibles fossiles et les autres actions permettant de réduire les combustibles fossiles utilisés;
* l’emplacement de l’usine permettant de réduire les distances de transports des matières utilisées;
* l’emplacement ou les aménagements permettant de limiter les empiètements dans des milieux naturels ou dans des milieux humides et hydriques;
* les mesures pour limiter les prélèvements d’eau, réduire des impacts sur les résidences à proximité, etc.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas *Justifiez.*  |

1. Localisation des activités
	1. Plan de localisation et données géospatiales

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

* les zones d’interventions extérieures, incluant notamment :
* l’usine de béton de ciment, les bâtiments et les équipements,
* les limites de réalisation des activités,
* les lieux de chargement, de déchargement et de dépôt des agrégats,
* les installations de récupération des eaux,
* les fossés ou les infrastructures aménagées pour gérer les eaux,
* la limite de la zone d’exploitation.

Autres informations à fournir, le cas échéant :

* le zonage municipal du terrain de l’usine ainsi que celui des terrains avoisinants dans un rayon de 300 mètres (art. 126 (2)a) REAFIE);
* les habitations ou les établissements publics dans un rayon de 150 mètres (art. 126 (2)b) REAFIE).

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats de fichiers acceptés sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

3.1.2 Fournissez les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) REAFIE) :

* le point de rejet à l’atmosphère (ex. : la cheminée, les dépoussiéreurs);
* les points de rejet des eaux à l’environnement, le cas échéant.

Les données peuvent être fournies selon l’une ou l’autre des méthodes suivantes :

* un fichier dans un des formats acceptés : KML, GPX ou Shapefile (incluant SHP, SHX, DBF et PRJ); ou
* les coordonnées géographiques en degrés décimaux conformes au système géodésique NAD83, ayant au moins six chiffres après la virgule (ex. : 45,657812).

Notez que les éléments cités ci-dessus doivent être indiqués sur le plan de localisation et que les informations indiquées sur le plan ont préséance sur les données géospatiales. Les informations fournies doivent avoir une précision de 5 mètres ou moins.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Description du site et du milieu environnant

3.2.1 Décrivez le site de l’installation en incluant les principales caractéristiques des milieux concernés (art. 17 al. 2 (2) REAFIE).

Cette description doit comprendre :

* le zonage municipal du terrain de l’usine ainsi que celui des terrains avoisinants dans un rayon de 300 mètres;
* les habitations ou les établissements publics dans un rayon de 150 mètres.

Exemples d’autres d’éléments à décrire :

* la présence de zones tampons ou de végétation;
* les récepteurs sensibles à proximité (habitations, parcs, etc.);
* la présence de sablières ou de carrières (et les autorisations détenues pour son exploitation) dans le lieu d’établissement de l’usine, le cas échéant.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impacts

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impacts », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités concernées par la demande présentée.

Les formulaires d’impacts applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c – Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c – Identification des activités et des impacts du projet modifié***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l’ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impacts et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impacts par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impacts à remplir pour le projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impacts que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Bruit

Le REAFIE établit les exigences relatives aux émissions de bruit spécifiques aux usines de béton de ciment. Ces exigences sont traitées dans le présent formulaire d’activité. Donc, vous n’avez pas à remplir et à joindre le formulaire d’impacts ***AM18a – Bruit*** si votre projet comprend uniquement des activités reliées aux usines de béton de ciment. Toutefois, si le projet comprend d’autres types d’activités nécessitant une autorisation et qui sont susceptibles de générer du bruit pouvant causer des nuisances, vous devez déclarer le cumul des impacts reliés aux émissions de bruit du projet (incluant ceux provenant de l’usine de béton de ciment) dans le formulaire d’impacts ***AM18a – Bruit***.

4.1.1 Une ou plusieurs situations parmi les suivantes sont-elles applicables à l’activité (art. 17 al. 1 (5) et 126(2) REAFIE)?

* Les installations de l’usine de béton de ciment sont situées à moins de 300 mètres d’un territoire zoné par une municipalité à des fins résidentielles, commerciales ou mixtes (commerciales/résidentielles).
* Les installations de l’usine de béton de ciment sont situées à moins de 150 mètres d’une habitation ou d’un établissement public.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.2.

4.1.2 Fournissez une étude prédictive du climat sonore (art. 126(2) REAFIE).

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

4.1.3 Décrivez les mesures d’atténuation, de suivi, de surveillance, d’entretien, ou de contrôle à mettre en place, incluant (art. 18(3) et (4) REAFIE) :

* **une description des ouvrages, des équipements, des appareils, des points de mesure et de toute autre installation nécessaire;**
* **le calendrier de mise en place de ces mesures;**
* **une évaluation des niveaux sonores démontrant le respect des critères d’acceptabilité à la suite de la mise en place des mesures d’atténuation.**

Il est possible qu’un programme de surveillance et de suivi, incluant un système de réception et de gestion des plaintes, soit demandé dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  L’étude prédictive du climat sonore décrit l’ensemble de ces renseignements et ces mesures seront mises en place. |

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

4.2.1 Les activités d’établissement et d’exploitation de l’usine de béton de ciment sont susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts *AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

Exemples de source de contaminant susceptible de générer des impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les risques de déversements accidentels d’hydrocarbures;
* la modification du drainage des eaux de surface;
* la contamination par des eaux au pH alcalin;
* la mise à nu de sols pouvant émettre des matières en suspension dans les eaux de surface;
* l’entreposage de sols, de sables, ou de matières lixiviables.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejets atmosphériques

4.3.1 Les activités d’établissement et d’exploitation d’une usine de béton de ciment sont susceptibles de générer des émissions diffuses de particules, des poussières et des gaz. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts *AM18c – Rejets atmosphériques* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

Exemples de source d’émissions atmosphériques à déclarer dans ce formulaire :

* les émissions dues à la combustion des gaz;
* les émissions de poussières provenant des opérations de concassage ou de manipulation des granulats.

Notez que les activités de concassage ou tamisage de ciment effectué à l’extérieur d’une carrière ou d’une sablière ne doivent pas émettre dans l’atmosphère des particules en concentration supérieure à 30 mg/m3 de gaz sec pour chacun de leurs points d’émission (art. 10 al. 1 (6) RAA). Les émissions de particules provenant du transfert, de la chute ou de la manutention de matières ne doivent pas être visibles à plus de 2 mètres du point d’émission (art. 12 du RAA)

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18c – Rejets atmosphériques*** dans le cadre de la présente demande. |

4.3.2 Fournissez une modélisation de la dispersion des émissions atmosphériques de l’usine effectuée conformément à l’article 197 et à l’annexe H du *Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère* (art. 126(3) REAFIE).

Notez qu’il est préférable de présenter au ministère un devis de modélisation de la dispersion atmosphérique préalablement au dépôt de la demande. Un devis de modélisation est disponible sur le site Web du ministère ainsi que dans le *Guide de modélisation de la dispersion atmosphérique*.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Rejets d’un effluent (eau)

4.4.1 Les activités d’établissement et d’exploitation d’une usine de béton de ciment génèrent-elles un rejet d’eau dans l’environnement\*, dans un système d’égout ou hors du site (art. 18 REAFIE)?

Exemples de rejets d’eau à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)***:

* le rejet d’un système de traitement;
* le rejet d’eau de lavage des équipements;
* le rejet des eaux de ruissellement ou des eaux pluviales;
* le rejet d’eaux de procédé, avec ou sans traitement.

\* Par « rejet d’eau dans l’environnement », on entend tout rejet dans un système de gestion des eaux pluviales, dans un fossé, dans un milieu naturel, dans un cours d’eau, dans le sol, incluant l’infiltration et le ruissellement sur le sol.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu, passez à la section 4.5.

4.4.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18d – Rejets d’un effluent (eau)* (art. 18 REAFIE).

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres impacts environnementaux

4.5.1 Les activités d’établissement et d’exploitation d’une usine de béton de ciment sont susceptibles de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts *AM18e – Autres impacts environnementaux* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

Exemples d’autres impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* les vibrations (travaux de dynamitage, etc.);
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante;
* les impacts sociaux, incluant la consultation autochtone;
* le risque de propagation d’espèces envahissantes.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

1. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser la demande.

* 1. Matières dangereuses résiduelles

5.1.1 Les activités d’établissement et d’exploitation d’une usine de béton de ciment sont-elles susceptibles de générer des matières dangereuses résiduelles (MDR) (art. 17 al. 1 (4) REAFIE)?

Exemples de MDR pouvant être générées par les activités :

* la gestion et l’entreposage d’huiles usées ou de déchets contenant des huiles usées;
* la gestion et l’entreposage de boues dangereuses;
* la gestion et l’entreposage de produits chimiques usés (solvants, solutions dangereuses, huiles usées, etc.).

Notez que le formulaire de description complémentaire ***AM17b – Matières dangereuses résiduelles*** n’a pas à être rempli si l’une des situations citées à l’article 31 du *Règlement sur les matières dangereuses* (RMD) se présente. Par exemple, il n’est pas requis lorsque la quantité de MDR générées est inférieure à 100 kg à l’exception des liquides, solides ou substances contenant des biphényles polychlorés (BPC) lorsque la quantité de ces derniers contenus dans l’ensemble de ces matières est supérieure à 1 kg. Si c’est le cas, les MDR doivent être gérées de façon sécuritaire et responsable. En tout temps, cette gestion doit être conforme à l’article 20 de la LQE.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non [ ] Ne s’applique pas (note ci-dessus) |

Si vous avez répondu Non ou Ne s’applique pas, passez à la section 5.2.

5.1.2 Fournissez le formulaire de description complémentaire *AM17b – Matières dangereuses résiduelles* (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

Vous devez y démontrer que l’entreposage et la gestion des MDR sont conformes aux exigences du RMD, soit plus spécifiquement le chapitre IV portant sur l’entreposage de matières dangereuses résiduelles.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire de description complémentaire ***AM17b – Matières dangereuses résiduelles*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autre information

5.2.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter la demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* des études de caractérisation des sols et des eaux;
* des études antérieures;
* un rapport géotechnique ou de forage;
* des photographies d’état des lieux;
* un programme d’entretien et d’inspection des ouvrages.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |